



Inter-Sage de la Baie du Mont-Saint-Michel
Etude de faisabilité juridique et économique de l'E.P.T.B
Baie du Mont-Saint-Michel



Compte rendu de la réunion du 29 juin 2015 – COPIL


Emargement :

NOM Prénom	Structure	Présent	Excusé
BABOULENE Elise	Région Bretagne	X	
BADIOU Gilbert	CDC St-Hilaire	X	
BEE François	DGA St-Malo Agglomération	X	
BICHON Vincent	CCAMSM	X	
BOIVENT Joseph	S.M. Sage Couesnon	X	
BOUVET Jacky	SMBS		X
BRUN Rémy	DDTM 50	X	
BUFFET Régis	Louvigné Communauté		X
CADOUX Christelle	Louvigné Communauté	X	
COLASSE Adeline	Inter-SAGE	X	
COLL Thibault	DRAL Bretagne	X	
COSTARD Joseph	CRC NMDN	X	
DELAUNEY Bernard	Fougères Communauté Haut-Couesnon	X	
DEROLEZ Guy	SIAEP St-Hilaire	X	
DESGUEE Romain	SMBMSM	X	
DIEUDONNE Gérard	SMBCG / Inter-SAGE	X	
DUBOS Jean-Claude	AELB		X
DULAMON Claude	Sous-préfet Avranches	X	
EL MANKOUCH Saïd	CD 50	X	
ETIEMBLE Fernand	Collectivité Eau Bassin Rennais	X	
FAMBON Christophe	Inter-SAGE	X	
FAUCON Philippe	CDA 50	X	
FUOC Véronique	Ecosfères	X	
GENIN Nathalie	SMBCG	X	
GENIN Nathalie	SMBCG	X	
HAVARD Karine	SI Région Dol		X
HUET Guenhaël	CCAMSM Président	X	
JOUE Aurélie	S.M.B.S	X	
LE MOAL MARCEL	S.I. Région Dol	X	
LE QUILLEC Régis	AELB	X	
LE ROY Sylvie	S.M. SAGE Couesnon	X	
LEMAITRE Olivier	Région BN	X	
LEROYER Michel	CCAMSM	X	
MAGNIER Annie	DREAL BN	X	
MARGOLLE Anne	SMBCG	X	

NOM Prénom	Structure	Présent	Excusé
NIVOT Elodie	SI Région Dol		X
PAUL Gwendoline	Huglo-Lepage	X	
PAUTREL Louis	Louvigné Communauté		X
PIRON Christine	SMPBC	X	
QUIGNON Didier	SAGE Dol et Inter-SAGE	X	
RAPINEL Denis	Porte de Bretagne		X
ROBIN Thierry	CG35	X	
ROLAND François	AESN	X	
RONFORT Céline		X	
TAILLEBOIS Dominique	SMBCG / SMPGA	X	
TEYSSIER Louis	CRC NMDN – Président		X
TRAVERT Laurent	Inter-SAGE	X	
YERLES Catherine	Région Bretagne		X
MOREL Patrick	SM Baie du Mont-Saint-Michel	X	

Pièces jointes :

- Diaporama présenté le 29 juin 2015

	Inter-Sage de la Baie du Mont Saint Michel Etude de faisabilité juridique et économique de l'E.P.T.B Baie du Mont Saint Michel
Compte rendu de la réunion du 29 juin 2015 – COPIL	
OBJET DE LA REUNION	
<p style="text-align: center;">COPIL n°1</p> <p>L'objet de la réunion est la restitution des entretiens conduits sur mai/juin par le groupement ECOSFERES / HUGLO LEPAGE et du séminaire du 8 juin 2015.</p> <p>Monsieur FAMBON, Président de l'Inter Sage de la Baie du Mont Saint Michel, introduit la réunion et présente l'objet de la réunion. Madame FUOC présente le support de présentation de la réunion.</p> <p>Après la présentation du support, s'ouvre une séance de questions – réponses concernant les sujets abordés.</p> <p>M. Costard (CRC Normandie) demande quel est le devenir de la GEMAPI au regard de toutes les évolutions législatives actuelles. Maître PAUL lui dit avoir rencontré le ministère de l'écologie et de l'environnement la semaine dernière. Elle lui confirme que les décrets d'application restent à adopter concernant la définition de la GEMAPI et que ces éléments seront pris en compte dans le cadre de l'étude.</p> <p>Des remarques sont formulées sur la synthèse des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'atelier n°1, « la capacité de l'ouvrage à assurer la maîtrise d'ouvrage des ouvrages » concerne les ouvrages de la submersion marine – ce point est à préciser dans le document définitif - Sur l'atelier n°2, la formulation « A noter que les problématiques inondations ne sont pas globalement importantes et sont très localisées » est à préciser étant entendu que c'est plutôt la localisation et la limitation des problématiques inondations à 200 habitations qui est visée - Sur l'atelier n°3 – il convient d'ajouter que c'est la proximité des CLE avec les structures locales qui est recherchée - Sur l'atelier n°4 – la microbiologie est un des sujets majeurs qui a été abordé dans le cadre de l'atelier, il convient de le faire apparaître dans le tableau de compte rendu. <p>Concernant les enjeux liés à la création de l'EPTB, M. BOIVENT indique que l'idée que les missions qui seront dévolues au futur EPTB devraient plutôt l'être en subsidiarité des collectivités publiques. Il constate que la gestion des rivières et des zones humides sont aujourd'hui très locales. Considérant que cette proximité fonctionne, M. BOIVENT s'interroge sur le risque de dilution des compétences techniques des élus pour ce qui concerne la gestion des rivières. M. DIEUDONNE ajoute que la question de la proximité se pose avec la même prégnance pour la gestion de la qualité des eaux littorales. Il conclut qu'il convient de garder la cohérence d'ensemble tout en gardant la proximité.</p>	

M. HUET intervient sur la question de la mise en place de la taxe GEMAPI, pour laquelle il se déclare réservé. Mme DULAMON déclare que, dès lors que toutes les communautés de communes décident de mettre en place la taxe GEMAPI, l'effet de solidarité est important. Elle rappelle l'exemple par le financement du Plan Somme présenté lors du séminaire du 8 juin dernier. Ce plan de travaux prévoyait 25 M€ de dépenses sur 10 ans, soit 1.80 €/habitants. Elle souligne que s'agissant d'une taxe répartie, la contribution sera prélevée également sur les entreprises et pas uniquement sur les ménages. Elle mentionne que les communautés de communes qui ont pris la compétence GEMAPI par anticipation peuvent également lever la taxe GEMAPI dès lors qu'elles présentent un plan de travaux. M. HUET souligne que le terrain semble juridiquement bien balisé. Il éprouve toutefois un sentiment de méfiance concernant la mise en place de cette nouvelle taxe. Il fait le parallèle avec la mise en place de la taxe de séjour, qui est également une taxe facultative. Il admet, au regard des éléments présentés, que les risques juridiques inhérents à la mise en place de cette taxe sont faibles. Il souhaite toutefois être totalement garanti sur ce sujet. Il observe que la mise en place de la taxe alourdit la fiscalité. Il attend de l'analyse du groupement AMO, et notamment de Maître PAUL, que les compétences soient regardées de façon précise. Il demande à ce que les doublons soient identifiés et rationalisés dans les scénarios. Il rappelle que cette rationalisation constitue l'esprit de la loi du 16.12.2010 portant réforme territoriale.

M. DIEUDONNE admet que dans certains cas, il est effectivement intéressant de remplacer certaines structures. Il indique que la loi n'exige pas des collectivités qu'elles prennent le risque de supprimer ce qui fonctionne. M. HUET répond que les chevauchements de compétences et de missions doivent être identifiés. Il rappelle que sa communauté de communes est sollicitée à la fois pour le financement de l'EPIC et de l'EPTB. Il indique que le financement de l'EPIC attendu de la part de sa communauté est de 600 000 €/an, qu'il s'agit d'une somme importante dont la mise en place impliquera une hausse de fiscalité. Il conclut que l'identification des doublons et des sources d'économies est d'autant plus importante pour la CC d'Avranches que la sollicitation de financement porte à la fois sur l'EPIC et sur l'EPTB.

M. TRAVERT indique que l'EPTB peut aussi être une solution pour les territoires orphelins. M. FAMBON rebondit en déclarant qu'à l'identification des territoires orphelins, doit également s'ajouter une identification des différents degrés d'avancement des SAGE. Mme DULAMON exprime une attente concernant la cartographie des collectivités et de leurs compétences.

Mme FUOC indique les échéances :

- Restitution du rapport de phase 1 en deux parties : une première partie relative aux entretiens et une deuxième partie relative à l'analyse de la documentation qui aura été collectée jusqu'ici en début de semaine prochaine
- Proposition des scénarios de phase 2 : le 6 juillet. Les scénarios qui seront étudiés dans le cadre de la phase 2 seront retenus par un groupe de travail (COTEC) qui se réunira le 10 juillet prochain (matin)
- Etude et projection des scénarios : dans le courant de l'été, avec une restitution prévue fin août / début septembre 2015
- Présentation du résultat des projections et choix de la structuration retenue lors du séminaire du 18 septembre prochain.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur FAMBON conclut la réunion à 17h30.

PROCHAINES ECHEANCES

- Comité technique : 10 juillet 2015
- Séminaire : 18 septembre 2015